ESTIMATES

Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2003

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/59-2003
ISBN 0-660-62424-9

104-06492/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2003 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs

Performance Report

For the period ending March 31, 2003

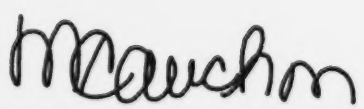

The Honourable Martin Cauchon, PC, MP
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Table of Contents

Section I: Commissioner's Message 1

Section II: Context 2
- Organizational Overview 2
  - Mandate/Mission 2
  - Jurisdiction 2
  - Organizational Structure 3
- Strategic Outcome 3
- Strategic Priorities 4
- Key Activities in Support of the Strategic Outcome 4
  - Payments Pursuant to the *Judges Act* 4
  - Administrative Activities of FJA 5
  - The Federal Court of Canada, the Tax Court of Canada and the Canadian Judicial Council Secretariat 5
- Issues/Challenges 6

Section III: Performance Accomplishments 7
- Departmental Performance 7
  - Training 7
  - The Judicial Counselling Program 8
  - Judges Administration Management System 8
  - Survivor Annuity Regulations 8

Annex 1: Financial Performance 11

Annex 2: Special Travel Authorities 15

Annex 3: Other Information 17
- Contacts for Further Information 17
- Listing of Statutory and Departmental Reports 17
- Legislation Administered by the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs 17

Section I: Commissioner's Message

The appointment of a new Commissioner and Deputy Commissioner in 2002 signalled a new leadership era for the Office of the Commissioner of Federal Judicial Affairs. During this past year, the retirement of many senior managers has led to an organizational review and restructuring of the Office. The expectation of the restructuring process is that changes in service delivery mechanisms will result in a lighter, more flexible, but highly effective organization.

As a result of a Departmental Assessment, additional permanent funding has been allocated for both the Office and the Canadian Judicial Council Secretariat. Other changes included amendments to legislation that have resulted in appointment of a new Chief Administrator for the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada; these amendments remove the reporting relationship between these courts and the Office.

In line with government-wide initiatives the Office has also embarked on initiatives to upgrade its core administration management system and to institute modern comptrollership.

We are pleased to report that we continue to strive toward optimal support for federal judicial activities through three priorities: serving our clients; improving our systems and procedures, enhancing security; and restructuring our organization. These priorities are entrenched in our mission statement and represented in the strategic outcome and performance measurement strategies of the Office.

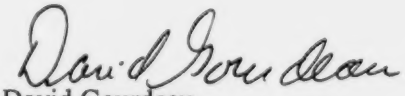

David Gourdeau,
Commissioner for Federal Judicial Affairs

Section II: Context

Organizational Overview

Mandate/Mission

The Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs (FJA) was created in 1978, through an amendment to the *Judges Act,* to safeguard the independence of the judiciary and to put federally appointed judges at arm's length from the administration of the Department of Justice. It exists to promote the better administration of justice and focuses its efforts on providing sound administrative support to the federal judiciary.

Key partners in supporting judicial independence include the Canadian Judicial Council and the National Judicial Institute. These institutions help maintain the distance between the government and the judiciary in such areas as pay and benefits and continuing education for judges.

Results for Canadians

Under the Canadian constitution, the judiciary is independent from the executive and legislative branches of government. Judicial independence is intended to ensure that judges make decisions free of influence, based solely on the facts and the law. Once appointed, a judge is eligible to serve on the bench until retirement (age 75 for federally appointed judges). Judges must also be paid properly, and in such a manner that does not leave them in a position of dependence or subject to pressure. In Canada, governments cannot change judges' salaries or benefits or remove judges from duty without going through an appropriate, independent procedure.

Jurisdiction

FJA is responsible for:

- the administration of Part I of the *Judges Act*, by providing judges of the Federal Court of Canada, the Tax Court of Canada and federally appointed judges of superior courts in the provinces and territories with salaries, allowances, and annuities and surviving beneficiaries' benefits, in accordance with the *Judges Act*;
- preparation of budgetary submissions for the requirements of the Federal Court of Canada, the Tax Court of Canada and the Canadian Judicial Council Secretariat; and
- provision of administrative services to the Canadian Judicial Council Secretariat, and other services as the Minister of Justice may require in connection with any matters falling, by law, within the Minister's responsibilities for the proper functioning of the judicial system in Canada.

In addition to its role in administering the federal judicial appointments process, FJA promotes professional development of the federal judiciary. FJA offers English- and French-language training programs to both federally and provincially appointed judges. These courses are designed to improve proficiency in the other official language at several levels of proficiency in

the judicial and legal context. They are provided through group sessions in various parts of Canada, and are reinforced with private courses.

It has developed, and maintains, a private computer network for the sole and confidential use of federally appointed judges. Training sessions are held throughout Canada. In coordination with the National Judicial Institute, FJA also provides individual judges with computer training.

FJA also promotes and facilitates participation in international cooperation by members of the Canadian judiciary. The Canadian International Development Agency (CIDA) has designated FJA as agent for three judicial reform projects in Russia, Ethiopia and the Ukraine.

Results for Canadians

The Role of the Federal Judiciary in Canada

There are 1,029 judges in Canada who are appointed by the federal government to the superior courts in the provinces and territories and to specialized courts such as the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada. These courts deal with matters specified in federal statutes, such as the Criminal Code, interprovincial and federal-provincial disputes, intellectual property proceedings (e.g., copyright), citizenship appeals, immigration and refugee law, *Competition Act* cases, cases involving Crown corporations or departments of the Government of Canada, and decisions of federal boards, commissions and tribunals. These courts play a vital role in protecting citizens' rights and ensuring governments adhere to the rules of law and justice.

> "Our tradition of judicial independence guarantees that the courtrooms over which judges preside will continue to be accessible to all individuals and that their proceedings will remain open, transparent and free from government interference."
>
> — from "The Role of the Judiciary in Canada," speech by Chief Justice John D. Richard, Federal Court of Canada, 2000

Organizational Structure

The Commissioner for Federal Judicial Affairs is assisted by a Deputy Commissioner, who is responsible for corporate services and the Judicial Appointments Secretariat (which administers 16 Advisory Committees on judicial appointments). The Commissioner is also assisted by an Executive Editor, responsible for editing the *Federal Court Reports*, by the Executive Director of the Canadian Judicial Council and by the Director of International Cooperation.

Strategic Outcome

FJA has one strategic outcome: to protect and promote the independence and efficiency of the federal judiciary by providing a full line of administrative support services, as provided under the *Judges Act*.

These services consist of three separate components funded from three distinct sources. Statutory funding is allocated for payments pursuant to the *Judges Act* (judges' salaries, allowances, and annuities and surviving beneficiaries' benefits). Voted appropriations are provided in two separate votes to support the administrative activities of the Office of the Commissioner and the administrative activities of the Canadian Judicial Council Secretariat.

In accordance with the *Judges Act*, the Federal Court of Canada and Tax Court of Canada each administer a separate budget voted by Parliament. In August 2003, the reporting relationship between the Commissioner and the administration of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada was eliminated with the creation of the Chief Administrator for the Federal Courts of Canada.

Strategic Priorities

The activities of the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs are guided by the strategic priorities of:

- Serving our Clients;
- Improving our Systems and Procedures, Enhancing Security; and
- Restructuring our Organization.

Key Activities in Support of the Strategic Outcome

Payments Pursuant to the *Judges Act*

A total of 1,029 judges and 673 pensioners and survivors received timely and accurate entitlements pursuant to Part I of the *Judges Act*. These entitlements include activities related to new appointments; in 2002–03, 45 judges retired and 45 new judges were appointed. In addition, there were a total of 51 other appointments, including those made to the Court Martial Appeal Court, the Competition Tribunal, the Pension Appeal Board, as deputy judges or as replacements for judges on study leave. Other types of activities included transfers, elevations, relocations of judges and elections to become supernumerary judges. (In recognition of the long service required of members of the judiciary, and as an option to retirement, the *Judges Act* permits federally appointed judges who have attained the age of 65 and who have served at least 15 years in judicial office, or who have attained the age of 70 and continued in judicial office for at least 10 years, to elect supernumerary status. Judges who do so must hold themselves available to perform judicial duties assigned to them by the Chief Justice of the court of which they are members. Supernumerary judges are for all intents and purposes *puisne* judges of the court, and are entitled to the same salary, allowances and benefits as any other judge.)

Five pre-retirement seminars were presented to provide judges with information on their entitlements; there were 74 new beneficiaries of pensions. Finally, four active judges and 22 retired judges passed away. FJA also responds to a large number of requests from judges, pensioners and survivors.

The Office received minimal complaints throughout the fiscal year. Any complaints were treated as efficiently and effectively as possible. The Commissioner attended meetings in each of the jurisdictions across Canada, at which members of the judiciary expressed their complete satisfaction with the services provided. FJA is confident in stating that judges, pensioners and their survivors are receiving timely and accurate entitlements.

Administrative Activities of FJA

FJA is re-engineering its Judges Administration Management System, including the core finance and personnel information technology systems for judges. These changes are needed because the present system's core software is no longer supported by the vendor. This change offers an opportunity to further the priority of creating efficiencies through the use of technology. However, the re-engineering has been complicated by limited resources, along with inadequate acquisition and project management practices, making progress slower than anticipated. When initial procurement of re-engineered software is completed, a review of the process will be undertaken to strengthen these practices.

The Federal Court of Canada, the Tax Court of Canada and the Canadian Judicial Council Secretariat

The Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada have been involved in a lengthy process to amalgamate the administrative services of the courts and to appoint a new Chief Administrator. As part of this process, the *Federal Court Act*, the *Tax Court Act* and the *Judges Act* were amended to remove the reporting relationship between these courts and FJA. This process has now come to a point where the amalgamation is being implemented. Effective July 2003, the funding issues relating to the administration of the courts will be the responsibility of the newly appointed Chief Administrator.

In addition, a funding shortfall for the Canadian Judicial Council Secretariat has successfully been resolved through completion and approval of a Departmental Assessment that resulted in additional permanent resources being allocated to the Secretariat, as well as to FJA.

Issues/Challenges

FJA recognizes that it operates within a sophisticated, technology-driven world economy where unforeseen demands and constraints are part of the landscape, and where the government sets national priorities for management and accountability.

Since September 11, 2001, the world has had to face dramatic challenges previously unimaginable. While many of the issues raised are not new, Canada's focus on and commitment to resolving these problems has intensified. An unprecedented emphasis on security is only one of the global changes to which the Government of Canada has responded by leading government-wide initiatives. Other key government priorities, such as continued development and strengthening of the government information infrastructure, international cooperation, renewed commitment to protect and promote Canada's two official languages, and renewed commitment to modern comptrollership and balanced budgets, will continue to affect our Office in the future.

Other factors that affect FJA, such as requests for services from provincial judges similar to the services currently being provided to the federally appointed judges and other key actors in the judicial community, as well as the numerous opportunities for judicial partnerships both within and outside Canada. New priorities or increasing demands will continue to add more pressure on FJA to perform better, to provide new and faster services, and to enhance existing support to its clients.

Senior management has been unanimous in praising the professionalism and remarkable work of the Office's employees, while acknowledging that there is room for improvement in providing staff with the right tools and creating a work environment conducive to optimal performance. Such an environment encompasses strong leadership based on effective, bilingual internal communication; clearly delineated responsibilities and expectations; staff/management training; and employees' participation in decisions that will have an impact on their jobs and on the future of this organization.

Section III: Performance Accomplishments

The following key targets and planned results were identified in the *2002–03 Report on Plans and Priorities*:

- Promote the training and computer education of judges and work forcefully toward a rationalization of these services. This initiative will be undertaken to ensure uniformity, consistency and excellence in judicial education.
- Maximize the exploitation of technology so as to provide the judiciary with the best available tools to fulfil their judicial functions.
- Maintain the Judicial Counselling Program, which will serve to minimize the amount of time lost by judges who would be absent from their judicial duties.
- Implement the changes necessary to respond to the amendments in Bill C-12, the *Enhanced Survivor Annuity Regulations* and the *Optional Survivor Annuity Regulations*.

Departmental Performance

During the fiscal year, a number of senior managers retired, which resulted in a substantial change in the makeup of the management team. The organizational review of the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs was completed, which has led to the commencement of the restructuring of the organization.

Ongoing funding to meet increased operational needs was obtained for both the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs and for the Canadian Judicial Council Secretariat. These funds will allow both Offices to meet the growing needs of their client base.

In response to a Threat and Risk Assessment report which was completed in March 2001, the physical security of the office facilities has been upgraded to Level 2 security criteria.

Training

During 2002–03, the judges' computer training program, which was initiated in April 2000 as a result of a resolution from the Canadian Judicial Council, delivered over 1,630 training sessions in most major centres across Canada; more than 514 federally appointed judges were trained. These training sessions included sessions on the Judicial Affairs Information Network (JAIN), which is part of the JUDICOM Training Program, as well as basic computer literacy and personal computer training.

Enrolment of federally appointed judges in JAIN was 842 at the end of March 2003. Based on this latest data, 82 percent of all federally appointed judges are now members of JAIN. The system is being used by judges to communicate with other judges and to assist them in fulfilling their judicial duties.

By means of the Judges' Language Training Program, our Office continues to offer specialized courses designed for Canadian judges, including proficiency in legal terminology, in French and English as a second language. During 2002–03, the main activities offered were immersion sessions, private tutoring and pedagogical assistance to judges participating in the program for the revision of judgments written in their second language. Approximately 400 registrations have been received for the different training activities. An analysis of needs of the clientele and an operational plan have been developed to offer intensive group courses in regions during the next fiscal year. All of these activities have been accomplished without any increase of the total budget allocated.

The Judicial Counselling Program

...lling Program is a joint federal/provincial program made available to all judges and their families across Canada, with the provinces paying an annual fee for each judge. The OCFJA continued to deliver this important service to all participants. Many judges and their family members made use of this service.

Judges Administration Management System

There has been a delay in implementation of the upgraded Judges Administration Management System, which is used to maintain Human Resources and financial information on federally appointed judges. This delay has left us dependent on our existing system, which operates on an older platform and is difficult to maintain and support. This system is crucial for the day-to-day operation of the Office.

Survivor Annuity Regulations

The Enhanced Survivor Annuity Regulations and the Optional Survivor Annuity Regulations were fully implemented. All judges and their survivors who were affected by these new regulations were informed of their options and a number of them exercised those options.

Strategic Outcome:

- To protect and promote the independence and efficiency of the federal judiciary by providing a full line of administrative support services as provided under the *Judges Act*.

Key Partners:

Key partners in meeting our strategic outcome include:

- the Canadian Judicial Council, an independent organization, comprising all Chief and Associate Chief Justices in Canada, which identifies administrative issues of concern to members of the judiciary (see http://www.cjc-ccm.gc.ca/English/index.html);
- the National Judicial Institute (NJI), an independent non-governmental organization, which acts as the training institute for members of both the federal and provincial judiciary. FJA provides computer training to the members of the federal judiciary in partnership with NJI (see www.nji.ca/index.html); and
- the Canadian International Development Agency (CIDA), which acts as the funding agency for most of the international cooperation programs administered by FJA.

The Department of Justice also provides counsel and guidance in dealing with legal matters and questions of interpretation of provisions of the *Judges Act*.

Key Targets and Overall Results:

The following key targets and planned results were identified in the *2002–03 Report on Plans and Priorities*:

- Promote the training and computer education of judges and work forcefully toward a rationalization of these services. This initiative will be undertaken to ensure uniformity, consistency and excellence in judicial education.
- Maximize the exploitation of technology so as to provide the judiciary with the best available tools to fulfil their judicial functions.
- Maintain the Judicial Counselling Program, which will serve to minimize the amount of time lost by judges who would be absent from their judicial duties.
- Implement the changes necessary to respond to the amendments in Bill C-12, the *Enhanced Survivor Annuity Regulations* and the *Optional Survivor Annuity Regulations*.

Program, resources and results linkages:

Training

Training of federally appointed judges is a major component of the services to judges. FJA offers two forms of training to judges, a language training program and computer training on the Judicial Affairs Information Network (JAIN) network, including basic computer literacy and personal computer training. Total expenditures on these training programs amounted to $2,680,194.

Approximately 400 registrations of judges have been received for the different language training activities, while 514 judges received some form of computer training during 2002–03.

Judges Administration Management System

FJA has embarked on an initiative to upgrade its core finance and administration systems. The intent of this renewal was to modernize these systems to ensure continued provision of administrative support to the members of the judiciary. The third year of a five-year renewal strategy has been completed, but the schedule cannot continue to be met. Work continues on developing and testing these systems. During 2002–03 $875,508 in expenses have been incurred.

Judicial Counselling Program

The Judicial Counselling Program is an employee assistance program specifically for judges. This program is administered by FJA and provides assistance to all judges and their families. Since this is a confidential program, no information is available on individual usage. However, FJA has received numerous testimonials on the importance of this program from members of the judiciary. Total spending on this program amounted to $77,266 of which $35,397 was recovered through a cost-sharing agreement with provincial governments.

Management Practices:

Modern Comptrollership Initiative

FJA made an early start to implementing Phase II of the Modern Comptrollership Initiative, by establishing a modern management office in January 2002. In addition, it was able to move quickly from the capacity check process, to a capacity check report, and then to an action plan.

During the period January to May, 2002, the following key steps were completed:

- staff were introduced to the modern management initiative and prepared for their participation in interviews and a focus group;
- capacity check interviews and a focus group meeting were held; and
- the capacity assessment report was completed and validated.

Following completion of the capacity assessment report in May 2002, Senior Management Committee established objectives for improvement and conducted a gap analysis between current practices and the objectives.

Subsequently, in October 2002, a modern management action plan was approved. A key feature of the action plan is the development of a guide to modern management that addresses seven elements of management and provides guiding principles and policies for each element.

The guide will be the vehicle through which FJA will establish, communicate and document its modern management initiative. It will also be an important tool for training and coaching.

The guide to modern management is well under way. Parts I through IV are complete and have been reviewed by the Modern Management Steering Committee. These parts include:

- the Commissioner's message;
- the introduction, consisting of background, commitment, capacity assessment overview, objectives for improvement, links to organizational priorities (mission, and vision and strategic plan), and an overview of the action plan;
- a description of the approach to management renewal, addressing the framework to be used and defining the seven elements of management addressed in the guide; and
- guiding principles in relation to each of the seven elements of management.

Work on Part V is in progress and when complete will provide policy statements for each of the seven elements of management.

In addition to work on the guide, much progress has been made in establishing a training program directed at senior and middle managers. As well, a communication program for all staff is in place and will be updated in the fall of 2003.

Annex 1: Financial Performance

During fiscal year 2002–03 Supplementary Estimates were obtained for additional operating funding to address workload issues.

The following financial tables apply to the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs:

Table 1: Summary of Voted Appropriations
Table 2: Planned versus Actual Spending
Table 3: Historical Comparison of Planned versus Actual Spending
Table 4: Revenues
Table 5: Statutory Payments
Table 6: Transfer Payments

Table 1: Summary of Voted Appropriations
Authorities for 2002–03
Financial Requirements by Authority ($ millions)

	2002–03		
Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs (FJA)	Planned Spending	Total Authorities	**Actual**
Vote 20 — Operating Expenditures	5.2	*8.6*	**8.5**
Vote 25 — Canadian Judicial Council-Operating Expenditures	0.5	*1.2*	**1.1**
Statutory — Payments pursuant to the *Judges Act*	314.9	*305.1*	**305.1**
Statutory — Contributions to employee benefit plans	0.7	*0.9*	**0.9**
Total Department	321.3	*315.8*	**315.6**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus Other Authorities.

Additional funding for Vote 20 and Vote 25 was approved through the Supplementary Estimates process as a result of a Departmental Assessment conducted during the fiscal year. Through the Departmental Assessment, FJA was able to demonstrate a need for permanent resource increases to meet the operating requirements of the department.

The lower requirement for Statutory Payments pursuant to the *Judges Act* was as a result of a reduced number of judges electing supernumerary status, which resulted in fewer judicial appointments than forecast.

Table 2: Planned versus Actual Spending
Comparison of Total Planned Spending to Actual Expenditures, 2002–03 by Business Line ($ millions)

	2002–03		
Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs	Planned Spending	Total Authorities	**Actual**
FTEs	50	*58*	**54**
Operating	6.7	*10.8*	**10.7**
Capital	-	-	-
Grants and Contributions	314.9	*305.1*	**305.1**
Total Gross Expenditures	321.6	*315.9*	**315.8**
Less:			
Respendable Revenues*	0.3	*0.2*	**0.2**
Total Net Expenditures	321.3	*315.7*	**315.6**
Other Revenues and Expenditures			
Non-respendable Revenues**			
Cost of Services provided by other departments	1	*.9*	**.9**
Net Cost of the Program	322.3	*316.6*	**316.5**

1. Operating includes contributions to employee benefit plans and minister's allowances.
* Formerly called Revenues Credited to the Vote.
** Formerly called Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR).

***Table 3: Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending** ($ millions)*

Business Lines	Actual 2000–01	Actual 2001–02	2002–03 Planned Spending	2002–03 Total Authorities	2002–03 **Actual**
Federal Judicial Affairs	263.6	319.2	321.3	315.7	**315.6**
Total	263.6	319.2	321.3	315.7	**315.6**

Table 4: Revenues ($ millions)

Business Lines	Actual 2000–01	Actual 2001–02	2002–03 Planned Revenues	2002–03 Total Authorities	2002–03 **Actual**
Respendable Revenues*					
Federal Judicial Affairs					
Office of the Umpire Service Fees	0.05	0.05	0.05	0.05	**0.05**
Human Rights Tribunal Service Fees	0.08	0.05	0	0	**0**
Administrative Arrangement with Canadian International Development Agency	0.093	0.105	0.125	0.100	**0.100**
JUDICOM Training Program	0	0.101	0.100	0.086	**0.086**
Competition Tribunal Service Fees	0.05	0	0	0	**0**
Total Respendable Revenues	0.243	0.306	0.275	0.236	**0.236**
Non-Respendable Revenues**					
Federal Judicial Affairs					
Judges' Contributions to Pension Fund	10.5	8.64	10.5	10.0	**10.0**
Total Non-Respendable Revnues	10.5	8.64	10.5	10.0	**10.0**
Total Revenues	10.743	8.946	10.775	10.236	**10.236**

* Respendable Revenues were formerly called Revenues Credited to the Vote.

** Non-Respendable Revenues were formerly called Revenues credited to the General Government Revenues (GGR).

Table 5: Statutory Payments (\$ millions)

Business Lines	Actual 2000–01	Actual 2001–02	2002–03 Planned Spending	2002–03 Total Authorities	2002–03 **Actual**
Federal Judicial Affairs					
Payments Pursuant to the *Judges Act*	255.3	311.6	314.9	305.1	**305.1**
Contributions to employee benefit plans	0.5	0.5	0.7	0.9	**0.9**
Total Statutory Payments	255.8	312.1	315.6	306.0	**306.0**

Table 6: Transfer Payments (\$ millions)

Business Lines	Actual 2000–01	Actual 2001–02	2002–03 Planned Spending	2002–03 Total Authorities	2002–03 **Actual**
Federal Judicial Affairs					
GRANTS					
Lump sum payments to a surviving spouse of a judge who dies while in office in an amount equal to one-sixth of the annual salary payable to the judge at the time of his death	0.1	0	0	0	**0**
Annuities under the *Judges Act*	53.0	0	0	0	**0**
Total Grants	53.1	0	0	0	**0**
CONTRIBUTIONS	-	-	-	-	-
Total Contributions	-	-	-	-	-
Total Transfer Payments	53.1	0	0	0	**0**
Note: Lump sum payments and annuities are now being paid under Statutory Personnel costs.					

Annex 2: Special Travel Authorities

Judges are entitled to be reimbursed their travel expenses in accordance with Section 34 of the *Judges Act*, which states:

> 34.(1) Subject to this section and sections 36 to 39, a judge of a superior court or of the Tax Court of Canada who for the purposes of performing any function or duty in that capacity attends at any place other than that at which or in the immediate vicinity of which the judge is by law obliged to reside is entitled to be paid, as a travel allowance, moving or transportation expenses and the reasonable travel and other expenses incurred by the judge in so attending.

From an administrative standpoint, the intent of the Special Travel Authorities directive is followed. Judges are entitled to travel business class but they are encouraged to fly economy class and, in fact, most do. A guideline for the reimbursement of hotel accommodations and meals has been established. The maximum amount reimbursable for hotel accommodations is $150.00 per night and the maximum amount reimbursable for meals and incidentals is $85.00 per day. In the event of special circumstances, judges will be reimbursed for expenses incurred in excess of these guidelines but this requires either prior notification or a letter explaining the special circumstances. The overall costs of travel provided to judges is comparable to those costs incurred under the authority of the Special Travel Authorities.

Annex 3: Other Information

Contacts for Further Information

Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs
99 Metcalfe Street, 8th Floor
Ottawa, Ontario K1A 1E3
Telephone: (613) 992-9175 Facsimile: (613) 995-5615

Web site: http://http://www.fja.gc.ca/

David Gourdeau, Commissioner
Phone: (613) 992-9175
E-mail: dgourdeau@fja.gc.ca

Suzanne Labbé, Deputy Commissioner
Phone: (613) 995-7438
E-mail: slabbe@fja.gc.ca

Listing of Statutory and Departmental Reports

Canadian Judicial Council Annual Report
Computer News for Judges
Federal Court Reports
Federal Judicial Appointments Process — June 1999
Report and Recommendations of the 2000 Judicial Compensation and Benefits Commission

Legislation Administered by the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs

The Minister has sole responsibility to Parliament for the following Act:

Judges Act (R.S. C. 1985, c.J-1,s.1.) June 2001

BUDGET DES DÉPENSES

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/59-2003
ISBN 0-660-62424-9

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale

Rapport sur le rendement

pour la période
se terminant
le 31 mars 2003

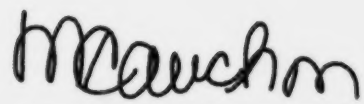

L'honorable Martin Cauchon, c.p., député,
Ministre de la Justice et
Procureur général du Canada

Table des matières

Partie I : Le message du Commissaire 1

Partie II : Le contexte 2
- Aperçu de l'organisation 2
  - Mandat/mission 2
  - Compétence 2
  - Structure de l'organisation 3
- Résultat stratégique 4
- Priorités stratégiques 4
- Activités clés à l'appui du résultat stratégique 4
  - Paiements effectués en vertu de la *Loi sur les juges* 4
  - Activités administratives du BCMF 5
  - La Cour fédérale du Canada, la Cour canadienne de l'impôt et le Secrétariat du Conseil canadien de la magistrature 5
- Questions et défis d'actualité 6

Partie III : Les réalisations en matière de rendement 7
- Rendement du Bureau 7
  - Formation 7
  - Programme national de consultation pour la magistrature 8
  - Système de gestion de l'administration des juges 8
  - Règlements sur les pensions viagères 8

Annexe 1 : Rendement financier 11

Annexe 2 : Politique spéciale sur les voyages 15

Annexe 3 : Autres renseignements 17
- Pour obtenir des renseignements supplémentaires 17
- Liste des rapports prévus par la loi et des rapports du Bureau 17
- Loi appliquée par le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale 17

Partie I : Le message du Commissaire

La nomination d'un nouveau Commissaire et d'une nouvelle Sous-commissaire en 2002 marque le début d'une nouvelle direction pour le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale. Lors de l'année écoulée, plusieurs cadres supérieurs ont pris leur retraite. Ceci a donné lieu à un examen de l'organisation et à la mise en place d'une nouvelle structure pour le Bureau. L'objectif de ce processus de changement des structures est de modifier les mécanismes de livraison des services afin d'obtenir une organisation qui est à la fois moins lourde, plus souple et très efficace.

Par suite d'une évaluation du Bureau, le Bureau et le Secrétariat du Conseil canadien de la magistrature ont obtenu une hausse de leur base budgétaire. Parmi les autres changements, des modifications législatives ont amené la nomination d'un nouvel administrateur pour la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. Ces modifications viennent supprimer le lien qui existait entre ces tribunaux et le Bureau.

S'alignant sur un processus qui s'applique à tout le gouvernement, le Bureau a aussi adopté des initiatives pour améliorer son système administratif de gestion et pour adopter la fonction de contrôleur moderne.

Nous sommes fiers d'annoncer que nous nous dirigeons toujours vers notre but d'offrir un soutien optimal aux activités de la magistrature fédérale, dans le respect de trois priorités : le service aux clients; l'amélioration des systèmes et procédures, ainsi que de la sécurité; et la mise en place de la nouvelle structure de notre organisation. Ces priorités font partie intégrante de notre énoncé de mission et se reflètent dans les résultats stratégiques et les stratégies d'évaluation du rendement du Bureau.

David Gourdeau,
Commissaire à la magistrature fédérale

Partie II : Le contexte

Aperçu de l'organisation

Mandat/mission

Le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale (BCMF) a été créé en 1978, suite à une modification de la *Loi sur les* juges. L'objectif visé est de protéger l'indépendance des juges de nomination fédérale et d'assurer leur autonomie par rapport aux services administratifs du ministère de la Justice. Le Bureau doit promouvoir une meilleure administration de la justice et il concentre ses efforts sur la mise à la disposition de la magistrature fédérale d'un solide soutien administratif.

Parmi les partenaires principaux en matière d'indépendance des juges, on trouve le Conseil canadien de la magistrature et l'Institut national de la magistrature. Ces institutions assurent le maintien d'une distance entre le gouvernement et l'appareil judiciaire, dans des domaines comme les traitements et les indemnités, ainsi que la formation des juges.

Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

La Constitution canadienne prévoit que le pouvoir judiciaire n'est pas soumis au pouvoir exécutif ou au pouvoir législatif. L'indépendance du judiciaire a pour objectif d'assurer que les juges prennent leurs décisions en se fondant uniquement sur les faits et le droit, sans qu'aucune pression ne soit exercée sur eux. Une fois nommé, un juge peut siéger jusqu'à l'âge de la retraite, qui est de 75 ans pour les juges de nomination fédérale. Les juges doivent aussi être rémunérés correctement et de telle manière qu'ils ne se trouvent pas dans une situation de dépendance ou l'objet de pressions. Au Canada, les gouvernements ne peuvent modifier les traitements et les indemnités des juges, ou les démettre de leurs fonctions, sans d'abord suivre une procédure appropriée et indépendante.

Compétence

Le BCMF est responsable de :

- l'administration de la partie I de la *Loi sur les juges*, en versant aux juges de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, de même qu'aux juges de nomination fédérale des cours supérieures, leurs traitements, indemnités, rentes, pensions viagères et indemnités aux survivants bénéficiaires, en application de la *Loi sur les juges*;
- la préparation des présentations budgétaires en vue de satisfaire aux exigences de la Cour fédérale du Canada, de la Cour canadienne de l'impôt et du Secrétariat du Conseil canadien de la magistrature; et
- la prestation de services administratifs au Secrétariat du Conseil canadien de la magistrature et, à la demande du ministre de la Justice, de tout autre service relatif aux affaires relevant en droit de celui-ci, en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire canadien.

En plus d'assumer son rôle de gestionnaire du régime de nominations à la magistrature fédérale, le BCMF s'occupe du développement professionnel de la magistrature fédérale. Le BCMF offre des programmes d'enseignement de l'anglais et du français, tant aux juges de nomination fédérale qu'à ceux de nomination provinciale. Ces programmes ont pour objectif d'améliorer l'usage de la seconde langue officielle des juges à divers niveaux de compétence, dans le cadre judiciaire et juridique. Les cours offerts à des groupes dans diverses parties du Canada sont suivis de cours privés.

Le BCMF a aussi mis sur pied un réseau informatique confidentiel à l'usage exclusif des juges de nomination fédérale, réseau dont il assure l'entretien. Des séances de formation se tiennent à travers le Canada. Avec l'appui de l'Institut national de la magistrature, le BCMF donne aussi aux juges une formation individuelle en informatique.

Le BCMF encourage la coopération internationale et facilite la participation des membres de la magistrature canadienne. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a mandaté le BCMF pour mener trois projets de réforme de l'appareil judiciaire en Russie, en Éthiopie et en Ukraine.

Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

Le rôle de la magistrature fédérale au Canada

Il y a 1 029 juges de nomination fédérale au Canada, qui siègent aux cours supérieures des provinces et des territoires, ainsi qu'aux cours spécialisées comme la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. Ces cours traitent des questions qui leur sont confiées par les lois fédérales, comme le *Code criminel*, des litiges interprovinciaux ou entre le fédéral et les provinces, des litiges en matière de propriété intellectuelle (p. ex., le droit d'auteur), des appels en matière de citoyenneté, du droit de l'immigration et des réfugiés, des affaires portant sur la *Loi sur la concurrence*, des affaires qui mettent en cause les sociétés de la Couronne ou les ministères du gouvernement du Canada, ainsi que des décisions des offices fédéraux. Ces cours jouent un rôle essentiel dans protection des droits des citoyens et ils garantissent le respect par le gouvernement des règles de droit et de justice.

> « Notre tradition d'indépendance judiciaire garantit que les salles d'audience présidées par les juges continueront d'être accessibles à tous et à toutes; et que les procédures s'y déroulant demeureront ouvertes, transparentes et libres de toute intervention gouvernementale. »
>
> — « Le rôle de la magistrature au Canada », discours du juge en chef John D. Richard, de la Cour fédérale du Canada, 2000

Structure de l'organisation

Le Commissaire à la magistrature fédérale est secondé par une sous-commissaire, qui est responsable des services intégrés ainsi que du Secrétariat des nominations à la magistrature (qui fournit le soutien administratif à 16 comités consultatifs des nominations à la magistrature). Le Commissaire est aussi appuyé par l'arrêtiste en chef, responsable du *Recueil des arrêts de la*

Cour fédérale, par la directrice exécutive du Conseil canadien de la magistrature et par le directeur de la Coopération internationale.

Résultat stratégique

Le BCMF ne vise qu'un seul résultat stratégique : protéger l'indépendance du pouvoir judiciaire fédéral et promouvoir son efficacité, en lui offrant un soutien administratif complet en vertu de la *Loi sur les juges*.

Ces services comprennent trois composantes distinctes, qui sont financées à même trois sources distinctes. La loi prévoit les fonds requis pour effectuer les versements prévus par la *Loi sur les juges* (traitements, indemnités, rentes et indemnités aux bénéficiaires survivants des juges). Deux crédits distincts portent sur les activités administratives du Bureau du Commissaire et sur les activités administratives du Secrétariat du Conseil canadien de la magistrature.

Conformément à la *Loi sur les juges*, la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt administrent toutes deux un budget qui leur est voté par le Parlement. En août 2003, le lien entre le Commissaire et la gestion de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt a été supprimé, suite à la création d'un poste d'administrateur des tribunaux fédéraux du Canada.

Priorités stratégiques

L'activité du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale est alignée sur les priorités stratégiques suivantes :

- le service aux clients;
- l'amélioration des systèmes et procédures ainsi que de la sécurité; et
- la mise en place de la nouvelle structure de notre organisation.

Activités clés à l'appui du résultat stratégique

Paiements effectués en vertu de la *Loi sur les juges*

Mille vingt-neuf juges en fonction et 673 juges à la retraite ou bénéficiaires survivants ont reçu en temps opportun les versements exacts auxquels ils ont droit en vertu de la partie I de la *Loi sur les juges*. Ceci comprend les activités liées aux nominations. En 2002-2003, 45 juges ont pris leur retraite et 45 nouveaux juges ont été nommés. De plus, il y a eu 51 autres nominations, parmi lesquelles on trouve les nominations à la Cour d'appel de la Cour martiale, au Tribunal de la concurrence, à la Commission d'appel des pensions, ainsi que les nominations des juges suppléants ou des juges chargés de remplacer les juges en congé d'études. Parmi les autres activités on trouve les transferts, les promotions, le déplacement de juges vers un nouveau lieu et l'option de devenir surnuméraires. (Étant donné la longueur du service exigé des membres de la magistrature et afin de leur fournir une alternative à la retraite, la *Loi sur les juges* autorise les juges de nomination fédérale qui ont au moins 65 ans et au moins 15 ans de service, ou qui ont

atteint l'âge de 70 ans et sont en fonction depuis au moins 10 ans, l'option de devenir surnuméraires. Les juges qui exercent cette option doivent être disponibles pour se décharger des fonctions judiciaires que leur confie le juge en chef de leur cour. À toutes fins utiles, les juges surnuméraires sont des juges puînés de la cour et ils ont droit aux mêmes traitements, allocations et indemnités que tout autre juge.)

Cinq séminaires de préretraite ont été offerts pour fournir aux juges les renseignements pertinents quant à leurs droits. Il y a eu 74 nouveaux bénéficiaires de rentes. Finalement, quatre juges en exercice et 22 juges à la retraite sont décédés. Le BCMF répond aussi à un grand nombre de questions en provenance des juges en fonction et retraités, ainsi que de leurs bénéficiaires survivants.

Le Bureau n'a reçu que très peu de plaintes au cours de l'année financière. Les plaintes reçues ont été traitées aussi efficacement que possible. Le Commissaire a participé à des réunions dans toutes les juridictions au Canada, réunions au cours desquelles les juges ont déclaré être entièrement satisfaits des services fournis. Le BCMF est sur un terrain solide en affirmant que les juges en fonction et retraités, ainsi que leurs bénéficiaires survivants, reçoivent les sommes auxquelles ils ont droit de façon exacte et à temps.

Activités administratives du BCMF

Le BCMF procède présentement à une mise à niveau du système de gestion de l'administration des juges, ce qui comprend les systèmes informatiques qui gèrent les renseignements financiers et personnels qui portent sur les juges. Ces changements s'imposent du fait que les logiciels actuels ne bénéficient plus du soutien de l'entreprise qui les a conçus. Ce changement nous donne l'occasion d'aller plus loin dans la recherche d'efficiences par l'utilisation de la technologie. Ce processus a toutefois été rendu plus difficile du fait que les ressources sont limitées et que les pratiques de gestion de projet et d'achats ne sont pas adéquates et qu'elles ont ralenti le mouvement. Lorsqu'on aura procédé à l'achat des nouveaux logiciels, un examen du processus sera effectué dans le but d'améliorer ces pratiques.

La Cour fédérale du Canada, la Cour canadienne de l'impôt et le Secrétariat du Conseil canadien de la magistrature

La Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt sont impliquées depuis un bon moment dans un processus visant la fusion des services administratifs de ces cours et la nomination d'un nouvel administrateur. Dans le cadre de ce processus, la *Loi sur la Cour fédérale*, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* et la *Loi sur les juges* ont été modifiées pour supprimer le lien entre ces cours et le BCMF. Le processus est maintenant à l'étape de mise en oeuvre de la fusion. À partir de juillet 2003, les questions budgétaires liées à l'administration de ces deux cours seront placées sous la responsabilité du nouvel administrateur.

De plus, le déficit encouru par le Secrétariat du Conseil canadien de la magistrature a été résorbé suite à une évaluation qui a mené à l'obtention d'une augmentation de la base budgétaire du Secrétariat, ainsi que de celle du BCMF.

Questions et défis d'actualité

Le BCMF est conscient que ses activités se placent dans le cadre d'une économie mondiale complexe et dépendante de la technologie, où les besoins imprévus et les contraintes sont une réalité quotidienne et où le gouvernement établit les priorités nationales pour la gestion et l'imputabilité.

Depuis le 11 septembre 2001, le monde a dû faire face à des défis importants qu'on aurait mal imaginé auparavant. Bien que plusieurs des questions soulevées ne soient pas nouvelles, l'engagement du Canada vis-à-vis leur règlement est renforcé. Parmi les changements globaux auxquels le gouvernement du Canada fait face en prenant des initiatives qui concernent toutes les instances gouvernementales, on trouve une plus grande préoccupation pour la sécurité. Les autres priorités clés du gouvernement, comme le développement et le renforcement de l'infrastructure d'information du gouvernement, la coopération internationale, l'engagement renouvelé de protéger et de promouvoir les deux langues officielles du Canada, ainsi qu'un engagement portant sur la fonction de contrôleur moderne et sur l'équilibre budgétaire vont continuer à avoir un impact sur notre Bureau à l'avenir.

Parmi les autres facteurs qui ont un impact sur le BCMF, on trouve les demandes de services des juges provinciaux, qui désirent obtenir les mêmes services que ceux qui sont présentement fournis aux juges de nomination fédérale et à d'autres acteurs clés du judiciaire, ainsi qu'un grand nombre de possibilités de partenariats judiciaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada. Les nouvelles priorités et l'augmentation des demandes vont continuer à exercer une plus grande pression sur le BCMF pour qu'il améliore son rendement, qu'il fournisse de nouveaux services encore plus rapidement et qu'il améliore le soutien actuel à ses clients.

Les gestionnaires supérieurs sont unanimes à souligner le professionnalisme et le travail remarquable des employés du Bureau, tout en réalisant qu'on peut améliorer les outils offerts au personnel ainsi que l'environnement de travail nécessaire pour obtenir un rendement optimal. Un tel environnement suppose une direction solide fondée sur une communication interne efficace et bilingue, des responsabilités et des attentes clairement exprimées, des programmes de formation pour le personnel et la gestion, ainsi que la participation des employés dans les décisions qui ont un impact sur leur travail ainsi que sur l'avenir de l'organisation.

Partie III : Les réalisations en matière de rendement

Voici les stratégies et résultats clés évoqués dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003* :

- Promouvoir la formation et l'éducation technologique des juges et déployer tous les efforts pour rationaliser ces services. Cette initiative aura pour objet d'assurer l'homogénéité, la cohérence et l'excellence de la formation de la magistrature.
- Maximiser l'exploitation de la technologie de manière à fournir à la magistrature les meilleurs outils disponibles pour remplir ses fonctions judiciaires.
- Maintenir le Programme national de consultation pour la magistrature, qui permettra de réduire le temps perdu par les juges qui, autrement, s'absenteraient et n'exerceraient pas leurs fonctions judiciaires.
- Assurer la mise en oeuvre des changements nécessaires par suite des modifications apportées par le projet de loi C-12, ainsi que par le *Règlement sur la pension viagère augmentée du survivant* et le *Règlement sur la pension viagère facultative du survivant*.

Rendement du Bureau

Bon nombre de gestionnaires supérieurs ayant pris leur retraite au cours de l'année financière, un changement important est intervenu dans la constitution de l'équipe de gestion. La revue de l'organisation du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale qui a été réalisée, a mené à un début de restructuration de l'organisation.

Une augmentation de la base budgétaire nécessaire pour faire face aux besoins accrus de fonctionnement a été approuvée, tant pour le Bureau à la magistrature fédérale que pour le Secrétariat du Conseil canadien de la magistrature. Ces fonds vont permettre à ces deux organismes de répondre aux besoins croissant de leur clientèle.

Suite à un rapport sur l'évaluation des menaces et risques, complété en mars 2001, la sécurité des locaux a été portée au niveau 2.

Formation

Au cours de 2002-2003, le programme de formation en informatique des juges, amorcé en avril 2000 suite à une résolution du Conseil canadien de la magistrature, a offert plus de 1 630 séances de formation dans la plupart des grands centres du Canada. Plus de 514 juges de nomination fédérale ont reçu cette formation. Ces séances de formation portaient sur le Réseau électronique pour la magistrature informatisé (RÉMI), qui fait partie du programme de formation de JUDICOM, certaines séances portant sur les connaissances de base en informatique et offrant une formation plus personnalisée.

Le nombre d'inscriptions des juges de nomination fédérale au RÉMI était de 842 à la fin de mars 2003. Selon ces dernières données, il apparaît que 82 p. 100 de tous les juges de nomination

fédérale sont maintenant membres de RÉMI. Ce système est utilisé par les juges pour communiquer avec leurs collègues et il leur accorde un appui dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires.

Le Programme de formation linguistique des juges permet à notre Bureau de continuer à offrir des cours spécialement conçus à l'intention des juges canadiens, notamment en matière de terminologie juridique, ainsi qu'en français ou en anglais (langue seconde). En 2002-2003, les activités principales étaient constituées de séances d'immersion, de cours privés et d'aide pédagogique aux juges qui participent au programme de révision des motifs de jugement rédigés dans leur lange seconde. Les diverses activités de formation ont suscité à peu près 400 inscriptions. Une analyse des besoins de la clientèle a été réalisée et un plan opérationnel a été conçu afin d'offrir des cours intensifs à des groupes dans les régions au cours de la prochaine année financière. Toutes ces activités ont été réalisées sans augmentation du budget approuvé.

Programme national de consultation pour la magistrature

Le Programme national de consultation pour la magistrature est un programme conjoint fédéral/provincial mis à la disposition de tous les juges canadiens et de leur famille, les provinces versant un droit annuel pour chacun de leurs juges. Le BCMF continue à assurer ce service important pour les participants. Plusieurs juges et membres de leur famille ont utilisé ce service.

Système de gestion de l'administration des juges

La mise en oeuvre du nouveau Système de gestion de l'administration des juges, qui sert à traiter les renseignements financiers et personnels portant sur les juges de nomination fédérale, connaît un certain retard. Ce retard nous force à maintenir le système actuel, qui dépend d'un logiciel périmé difficile d'entretien. Ce système est au coeur des opérations quotidiennes du Bureau.

Règlements sur les pensions viagères

Le *Règlement sur la pension viagère augmentée du survivant* et le *Règlement sur la pension viagère facultative du survivant* ont été mis en oeuvre. Tous les juges et les survivants concernés par ces nouveaux règlements ont été mis au courant des options offertes, et certains d'entre eux les ont exercées.

Résultat stratégique :

- Protéger et promouvoir l'indépendance et l'efficacité de la magistrature fédérale en fournissant toute la gamme des services de soutien administratifs en vertu de la *Loi sur les juges*.

Principaux partenaires :

Nos principaux partenaires dans la réalisation du résultat stratégique comprennent :

- le Conseil canadien de la magistrature, organisation indépendante qui regroupe tous les juges en chef et les juges en chef adjoints au Canada et qui définit les questions de nature administrative qui intéressent les membres de la magistrature (voir http://www.cjc-ccm.gc.ca/francais/index.htm);
- l'Institut national de la magistrature (INM), une organisation indépendante non gouvernementale qui agit comme institut de formation pour les membres de la magistrature fédérale et provinciale. Le BCMF offre de la formation en informatique aux membres de la magistrature fédérale, en partenariat avec l'INM (www.nji.ca/index.html);
- l'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui fournit les fonds nécessaires à la plupart des programmes de coopération internationale administrés par le BCMF.

Le ministère de la Justice fournit aussi conseils et avis lorsqu'il s'agit de questions juridiques ou de l'interprétation des dispositions de la *Loi sur les juges*.

Objectifs clés et résultats généraux :

Voici les plans et stratégies clés évoqués dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003* :

- Promouvoir la formation et l'éducation technologique des juges et déployer tous les efforts pour rationaliser ces services. Cette initiative aura pour objet d'assurer l'homogénéité, la cohérence et l'excellence de la formation de la magistrature.
- Maximiser l'exploitation de la technologie de manière à fournir à la magistrature les meilleurs outils disponibles pour remplir ses fonctions judiciaires.
- Maintenir le Programme national de consultation pour la magistrature, qui permettra de réduire le temps perdu par les juges qui, autrement, s'absenteraient et n'exerceraient pas leurs fonctions judiciaires.
- Assurer la mise en oeuvre des changements nécessaires par suite des modifications apportées par le projet de loi C-12, ainsi que par le *Règlement sur la pension viagère augmentée du survivant* et le *Règlement sur la pension viagère facultative du survivant*.

Liens avec les programmes, les ressources et les résultats :

Formation

La formation des juges de nomination fédérale est une composante importante des services offerts aux juges. Le BCMF offre deux types de formation aux juges, un programme de formation linguistique et un programme de formation informatique pour l'accès au Réseau électronique de la magistrature informatisé (RÉMI), y compris une formation de base sur les ordinateurs et une formation personnalisée en ce domaine. Ces programmes de formation ont été administrés pour un coût total de 2 680 194 $.

Les juges ont présenté à peu près 400 demandes d'inscription pour les diverses activités de formation linguistique. Cinq cent quatorze juges ont reçu de la formation informatique sous une forme ou sous une autre au cours de 2002-2003.

Système de gestion de l'administration des juges

Le BCMF a lancé une initiative de mise à jour de ses systèmes financiers et de gestion. L'objectif visé est de moderniser ces systèmes pour assurer le maintien du soutien administratif aux membres de la magistrature. La troisième année du projet de cinq ans est maintenant terminée, mais il n'est plus possible de respecter l'échéancier prévu. Le développement et les tests de ces systèmes continuent. Au cours de 2002-2003, nous avons consacré 875 508 $ à ce projet.

Le Programme national de consultation pour la magistrature

Le programme national de consultation pour la magistrature est un programme d'aide aux employés prévu spécifiquement pour les juges. Ce programme est administré par le BCMF et il fournit une aide à tous les juges et à leur famille. Comme il s'agit d'un programme confidentiel, il n'y a pas d'informations sur l'utilisation individuelle. Toutefois, le BCMF a reçu plusieurs témoignages quant l'importance de ce programme pour les membres de la magistrature. Les dépenses totales affectées à ce programme étaient de 77 266 $, dont 35 397 $ ont été récupérés par l'entremise d'une entente de partage des coûts avec les gouvernements provinciaux.

Méthodes de gestion :

Modernisation de la fonction de contrôleur

Le BCMF a rapidement procédé à la mise en oeuvre de la phase II de la modernisation de la fonction de contrôleur, en mettant sur pied le Bureau de la gestion moderne en janvier 2002. De plus, nous avons pu passer rapidement de l'évaluation de la capacité au rapport d'évaluation de la capacité et ensuite au plan d'action.

Entre janvier et mai 2002, nous avons terminé les étapes suivantes :

- l'initiative de gestion moderne a été expliquée aux membres du personnel et ils ont été préparés à participer aux entrevues et au groupe de consultation;
- dans le cadre de l'évaluation de la capacité, les entrevues ont eu lieu ainsi qu'une réunion d'un groupe de consultation; et
- le rapport d'évaluation de la capacité a été rédigé et approuvé.

Suite au rapport d'évaluation de la capacité daté de mai 2002, le Comité de gestion a fixé des objectifs d'amélioration et procédé à une analyse visant à déterminer l'écart entre les pratiques actuelles et les objectifs visés.

Par la suite, en octobre 2002, le plan d'action pour la gestion moderne a été approuvé. Un élément essentiel de ce plan d'action est la rédaction d'un guide de gestion moderne qui traite de sept éléments de la gestion et qui fournit des principes directeurs et des politiques pour chacun de ces éléments.

C'est par l'entremise de ce guide que le BCMF a établi, communiqué et documenté son initiative de gestion moderne. Le guide sera aussi un outil important de formation et d'appui.

La rédaction du guide de gestion moderne est bien avancée. Les parties I à IV sont terminées et elles ont été revues par le Comité de direction pour la gestion moderne. Ces parties comprennent :

- le message du Commissaire;
- une introduction qui présente le contexte, l'engagement, un survol de l'évaluation de la capacité, des objectifs d'amélioration, les liens avec les priorités de l'organisation (mission, vision et plan stratégique), ainsi qu'un survol du plan d'action;
- une description de l'approche au renouvellement de la gestion, qui indique le cadre utilisé et définit les sept éléments de la gestion faisant l'objet du guide; et
- les principes directeurs reliés à chacun des éléments de la gestion.

La partie V est en voie de rédaction. Lorsqu'elle sera complétée on y trouvera des énoncés de politique pour chacun des sept éléments de la gestion.

En plus du guide, nous avons fait de grands progrès dans la mise en oeuvre d'un programme de formation pour les cadres supérieurs et intermédiaires. De plus, nous avons un programme de communication à tout le personnel qui sera mis à jour à l'automne 2003.

Annexe 1 : Rendement financier

Pendant l'exercice financier 2002–2003, des crédits additionnels pour des fonds d'exploitation supplémentaires ont été obtenus pour financer l'augmentation de la charge de travail.

Les tableaux financiers suivants s'appliquent au Bureau du Commissaire à la magistrature :

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 4 : Recettes
Tableau 5 : Paiements législatifs
Tableau 6 : Paiements de transfert

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés
Autorisations pour 2002–2003
Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

	2002–2003		
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale (BCMF)	Dépenses prévues	Autorisations totales	**Dépenses réelles**
Vote 20 — Dépenses de fonctionnement	5,2	*8,6*	**8,5**
Vote 25 — Dépenses de fonctionnement du Conseil canadien de la magistrature	0,5	*1,2*	**1,1**
Paiements aux termes de la *Loi sur les juges*	314,9	*305,1*	**305,1**
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,7	*0,9*	**0,9**
Total pour le Bureau	321,3	*315,8*	**315,6**

Les autorisations totales sont la somme des montants du Budget principal des dépenses, des Budgets de dépenses supplémentaires et des autres autorisations.

Suite à une évaluation du Bureau au cours de l'année financière, nous avons obtenu des crédits supplémentaires pour le Vote 20 et le Vote 25. L'évaluation en cause a permis au BCMF de démontrer la nécessité d'augmenter les ressources permanentes pour répondre à ses besoins de fonctionnement.

La diminution des besoins en matière de versements prévus en vertu de la *Loi sur les juges* résulte du fait qu'un moins grand nombre de juges ont opté pour le statut de surnuméraires, réduisant de ce fait le nombre de nominations requises.

Tableau 2 : Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles
Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles, 2002–2003, par activité
(en millions de dollars)

	2002–2003		
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale	Dépenses prévues	Autorisations totales	**Dépenses réelles**
ETP	50	*58*	**54**
Dépenses de fonctionnement	6,7	*10,8*	**10,7**
Dépenses en capital	-	-	-
Subventions et contributions	314,9	*305,1*	**305,1**
Total des dépenses brutes	321,6	*315,9*	**315,8**
Moins :			
Recettes disponibles*	0,3	*0,2*	**0,2**
Total des dépenses nettes	321,3	*315,7*	**315,6**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles**			
Coût des services offerts par d'autres ministères	1	*0,9*	**0,9**
Coût net du programme	322.3	*316.6*	**316.5**

1. Les frais de fonctionnement comprennent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.
* Anciennement « recettes affectées aux dépenses ».
** Anciennement « recettes affectées au Trésor ».

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
(en millions de dollars)

Activités	Dépenses réelles 2000–2001	Dépenses réelles 2001–2002	2002–2003 Dépenses prévues	2002–2003 Autorisations totales	**Dépenses réelles**
Magistrature fédérale	263,6	319,2	321,3	315,7	**315,6**
Total	263,6	319,2	321,3	315,7	**315,6**

Tableau 4: Recettes (en millions de dollars)

Activités	Recettes réelles 2000–2001	Recettes réelles 2001–2002	2002–2003 Recettes prévues	2002–2003 Autorisations totales	**Recettes réelles**
Recettes disponibles*					
Magistrature fédérale					
Frais de service du Bureau du juge-arbitre	0,05	0,05	0,05	0,05	**0,05**
Frais de service du Tribunal des droits de la personne	0,08	0,05	0	0	**0**
Entente administrative avec l'Agence canadienne de développement international	0,093	0,105	0,125	0,100	**0,100**
Programme de formation JUDICOM	0	0,101	0,100	0,086	**0,086**
Frais de service du Bureau de la concurrence	0,05	0	0	0	**0**
Total des recettes disponibles	0,243	0,306	0,275	0,236	**0,236**
Recettes non disponibles**					
Magistrature fédérale					
Contributions des juges pour les rentes	10,5	8,64	10,5	10,0	**10,0**
Total des recettes non disponibles	10,5	8,64	10,5	10,0	**10,0**
Total des recettes	10,743	8,946	10,775	10,236	**10,236**

* Recettes disponibles - anciennement « recettes affectés aux dépenses ».
** Recettes non disponibles – anciennement « recettes affectées au Trésor ».

Tableau 5 : Paiements législatifs (en millions de dollars)

Activités	Paiements réels 2000–2001	Paiements réels 2001–2002	2002–2003 Paiements prévus	2002–2003 Autorisations totales	**Paiements réels**
Magistrature fédérale					
Paiements en vertu de la *Loi sur les juges*	255,3	311,6	314,9	305,1	**305,1**
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,5	0,5	0,7	0,9	**0,9**
Total des paiements législatifs	255,8	312,1	315,6	306,0	**306,0**

Tableau 6 : Paiements de transfert (en millions de dollars)

Activités	Paiements réels 2000–2001	Paiements réels 2001–2002	2002–2003 Paiements prévus	2002–2003 Autorisations totales	**Paiements réels**
Magistrature fédérale					
SUBVENTIONS					
Somme forfaitaire versée au conjoint survivant d'un juge qui décède alors qu'il exerçait toujours ses fonctions, soit un montant équivalant à un sixième du salaire annuel que touchait le juge au moment de son décès	0,1	0	0	0	**0**
Rentes en vertu de la *Loi sur les juges*	53,0	0	0	0	**0**
Total des subventions	53,1	0	0	0	**0**
CONTRIBUTIONS	-	-	-	-	-
Total des contributions	-	-	-	-	-
Total des paiements de transfert	53,1	0	0	0	**0**
Note : Les sommes forfaitaires et les rentes sont maintenant comptabilisées sous les Frais législatifs de personnel.					

Annexe 2 : Politique spéciale sur les voyages

Les juges ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement engagés conformément à l'article 34 de la *Loi sur les juges*, qui prévoit ceci :

> 34.(1) Sous réserve des autres dispositions du présent article et des articles 36 à 39, les juges d'une juridiction supérieure ou de la Cour canadienne de l'impôt qui, dans le cadre de leurs fonctions judiciaires, doivent siéger en dehors des limites où la loi les oblige à résider ont droit à une indemnité de déplacement pour leurs frais de transport et les frais de séjour et autres entraînés par la vacation.

Du point de vue administratif, nous respectons l'objet de la directive des autorisations spéciales de déplacement. Les juges ont le droit de voyager en classe affaires, mais ils sont encouragés à voyager en classe économique et, en fait, c'est ce que font la plupart d'entre eux. Nous avons élaboré une directive sur le remboursement des frais d'hébergement et de repas. Le maximum remboursable au titre de l'hébergement est de 150 $ par nuit et, pour ce qui est des repas et des frais divers, de 85 $ par jour. Dans des circonstances particulières, nous remboursons aux juges des dépenses supérieures au montant prévu dans ces directives, sous réserve toutefois d'une notification préalable au Bureau, ou d'une lettre expliquant les circonstances particulières. L'ensemble des frais de déplacement alloués aux juges est comparable aux frais engagés dans le cadre des autorisations spéciales de déplacement.

Annexe 3 : Autres renseignements

Pour obtenir des renseignements supplémentaires

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale
99, rue Metcalfe, 8e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1E3
Téléphone : (613) 992-9175 Télec : (613) 995-5615

Site web : http://http://www.cmf.gc.ca/

David Gourdeau - Commissaire
Téléphone : (613) 992-9175
Courriel : dgourdeau@cmf.gc.ca

Suzanne Labbé – Sous-commissaire
Téléphone (613) 995-7438
Courriel : slabbe@cmf.gc.ca

Liste des rapports prévus par la loi et des rapports du Bureau

Rapport annuel du Conseil canadien de la magistrature
Actualités informatiques pour la magistrature
Recueil des arrêts de la Cour fédérale
Processus de nomination des juges fédéraux – Juin 1999
Rapport et recommandations de la Commission sur les salaires et avantages sociaux des juges de 2000

Loi appliquée par le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale

Le ministre assume l'entière responsabilité de l'application de la loi suivante devant le Parlement :

Loi sur les juges (L.R.C. 1985, ch. J-1, art. 1). Juin 2001